



MUNICIPALITE DE BOECOURT

Rte de Séprais 11 – CP 16 – 2856 Boécourt
administration@boecourt.ch
+41 32 426 72 06
IBAN CH74 0900 0000 2500 1350 1

Boécourt, le 4 mai 2023

AVIS A LA POPULATION DE BOECOURT - SEPRAS - MONTAVON

1. Poste de Concierge auxiliaire à l'Ecole primaire et au Bureau communal

Suite à la démission de la titulaire Mme Ruth Glauser, que nous remercions au passage pour le travail accompli, le Conseil communal lance un appel d'offre à tous citoyens et toutes citoyennes intéressés-es par un poste de Concierge auxiliaire pour l'Ecole primaire et le Bureau communal pour quelques heures par semaine.

Vos tâches :

- Nettoyage, entretien et surveillance de l'intérieur du bâtiment de l'Ecole primaire et du Bureau communal (selon cahier des charges)

Votre profil :

- Personne consciencieuse et discrète;
- Etre apte à travailler de manière autonome;
- Avoir le sens de l'organisation;
- Accepter un horaire modulable (en dehors des heures scolaires)

Nous offrons :

- Un travail attrayant et varié ;
- Un horaire modulable

Entrée en fonction : 1^{er} juillet 2023
Durée : indéterminée
Salaire : à déterminer
Taux de travail : env. 5% au Bureau communal (env. 10h/mois)
env. 20% à l'Ecole primaire (env. 38h/mois)

Toute personne désireuse d'accomplir cette tâche peut prendre des renseignements auprès de M. Alain Eggimann, Conseiller communal, ☎ 078 626 34 19

Vos offres de services sont à envoyer **jusqu'au 31 mai 2023**, à l'**Administration communale, CP 16, 2856 Boécourt**.

2. Demandes de bourses pour l'année de formation 2023-2024

Tous les renseignements utiles concernant les conditions d'octroi et la procédure pour remplir les formulaires pour l'année de formation 2023-2024 sont disponibles à l'adresse suivante : www.jura.ch/bourses. Vous pouvez également vous approcher du Fonds de bourses jurassiens et biennois, dont la commune de Boécourt est membre donatrice, soit www.fbjb.ch

3. Installation de piscine

Nous vous rappelons que la pose d'une piscine FIXE, creusée ou non, nécessite la demande d'un petit permis de construire. Par contre la pose d'une piscine DEMONTABLE (constatée démontée pour l'hiver), ne nécessite pas l'établissement d'un permis de construire.



4. Remplissage de piscine

Nous rappelons aux propriétaires de piscine (enterrée ou hors-sol) qu'ils doivent **impérativement** prendre contact avec le Secrétariat communal, **avant** le remplissage de leur bassin. Ceci dans le but de planifier les prélèvements et d'éviter que le niveau du réservoir n'atteigne un seuil critique.

5. Brochure d'information sur l'interdiction des herbicides

Vous pouvez télécharger une brochure d'information concernant l'interdiction d'utilisation des herbicides sur les routes, chemins et places avec alternatives sur :

<https://www.jura.ch/jardinsvivants>.

6. Cartes journalières CFF

Vous pouvez vous procurer des cartes journalières CFF sur les sites suivants :

www.delemont.ch (voir disponibilité) et commande au 032 421 92 92 de 8h30 à 11h00

www.porrentruy.ch (voir disponibilité et commande sur site ou 032 465 77 77

7. Projet de géothermie profonde à Glovelier – proposition de convention (protocole de fissures)

L'Etat jurassien a envoyé un courrier le 18 avril 2023 à tous les propriétaires fonciers du village de Boécourt (compris dans le périmètre de 2,5km autour du projet). Ce courrier est accompagné d'une proposition de convention qui concerne l'établissement d'un protocole de fissures sur les biens immobiliers. Le délai de réponse est fixé à fin juin 2023.

Auquel cas, un ayant droit de la zone de réalisation et d'incidence ne l'aurait pas reçu, veuillez vous adresser au Bureau communal.

Le Conseil communal